

RESEAU PROVINCIAL DES ONG DES DROITS DE L'HOMME DU SUD-KIVU

REPRODHOC / SUD-KIVU

E-mail : reprodhocsk@yahoo.fr Tél : 0813181611

Le syndicat du crime revendique du sommet de l'Etat congolais l'assassinat des vaillants soldats pour avoir obéi aux ordres de la hiérarchie.

Alerte des ONGDH du Sud-Kivu

Les événements survenus à Bukavu dans la nuit du 23 au 24 février 2004 quand le Commandant adjoint de la dixième Région Militaire en intelligence avec le Gouverneur intérimaire de la Province, soutenus par un renfort militaire venu du Rwanda attaquent la résidence du Commandant de la 10ème Région Militaire, le Général NABIOLWA au motif qu'il aurait « extradé » le Major KASONGO vers Kinshasa sans l'accord du RCD, enfoncent le clou du désespoir et révèlent les dessous des cartes.

La communauté nationale et internationale pour se faire une opinion du décor politique congolais depuis l'attaque, avec d'un côté des agitations, des surenchères et des exigences dans la fermeté tandis que de l'autre côté la complaisance, la mollesse et la reddition, doit rentrer dans la chronologie des faits récents au Sud-Kivu :

- Le 05 février 2004, le Commandant de la 10ème Région militaire découvre une cache d'armes chez l'Abbé Michel BUROKO dont le Gouverneur, convaincu de la fonctionnalité de son immunité, s'empresse de revendiquer la paternité ;
- Le 06 février 2004, la MONUC se mêle dans l'opération de fouille et d'autres caches d'armes sont dénichées chez le Maire de la ville, associé du Gouverneur et chez certaines autres personnalités de la place ayant des liens avec le patron de la Province ;
- Le 07 février 2004, une mission gouvernementale venue enquêter sur la problématique des armes incontrôlées à Bukavu, conduite par le Ministre de la Défense issu de la composante RCD, Monsieur Jean-Pierre ONDEKANE rentre sur Kinshasa après avoir exhorté la population à dénoncer toutes les caches d'armes et à rester vigilante ;
- Le 08 février 2004, la décision de la suspension du Gouverneur CHIRIBANYA avec ses alliés le Maire de la ville et le REDOC tombe. Le matin, le Gouverneur suspendu annonce dans un point de presse qu'il ne peut obtempérer à un ordre injuste donné par des irresponsables, qui plutôt que de se préoccuper de la sécurité générale de la Province, la loi sur l'amnistie et la loi sur la territoriale s'acharnent contre sa pauvre personne ;

- Le 09 février 2004, après concertation avec la MONUC qui a pris soin de rassurer les parties en conflit, le Gouverneur annonce dans un point de presse qu'il accepte la mesure prise par la hiérarchie et dit reconnaître que le pouvoir du Gouvernement Kinshasa s'étend jusqu'au Sud-Kivu. Mais dans l'entre-temps la résidence officielle est pillée par ses hommes ;
- Le même 09 février 2004, la MONUC publie avoir assuré le transfert de 33 militaires de la garde personnelle du Gouverneur suspendu vers le Commandement de la 10ème Région Militaire et qu'une soixantaine d'autres ont manqué à l'appel. Ils ont pris la fuite la nuit a-t-elle diffusé. Quelques armes individuelles ont aussi été remises à l'occasion au Commandement ;
- Le 12 février 2004, le Commandant KALERHE, chef de la milice alliée au Gouverneur suspendu, opérant à Cidaho en territoire de Kabare, reprend de plus belle le recrutement forcé des enfants pour sa faction et chasse les personnes venues plaider pour la démobilisation des enfants soldats;
- Le 15 février 2004, découverte des 3 têtes tranchées et suspendues dans le village de Izege à Walungu, têtes de 2 hommes et une fille enlevée depuis le 31 janvier 2004 par des hommes armés en uniforme après avoir incendié MWIRAMA à KANIOLA, ravageant 107 maisons de paisibles paysans ;
- Le 18 février 2004, à Cidodobo/Walungu, un commando de 18 coupeurs de route fait assaut sur un camion des marchandises provenant de Kamituga. Bilan : 5 morts, 13 blessés et les marchandises pillées. Après investigations opérées par les hommes du Général NABIOLWA, 5 membres du commando sont appréhendés et s'avèrent appartenir à l'ancienne escorte du Gouverneur suspendu ;
- Le 19 février 2004, départ nocturne de Monsieur Xavier CHIRIBANYA vers le Rwanda ;
- Le 20 février 2004, découverte d'une importante cache d'armes de guerre à l'habitation de Major KASONGO, biens prétend-t-il du Colonel BAHATI MIRINDI, tous deux condamnés par la Cour d'Ordre Militaire pour l'affaire de l'assassinat de Laurent Désiré KABILA ;
- Le 21 février 2004, arrestation, suivie du transfert vers Kinshasa du Major KASONGO ;
- Le 23 février 2004, attaque perpétrée par le Colonel MUTEBUSI contre le Général NABIOLWA, mort d'hommes dans le camp du Général, récupération politique de l'attentat par le RCD, chantage, menace, \$
- Le 24 février 2004, retour de Xavier CHIRIBANYA du Rwanda vers Goma en RDC et regroupement des miliciens de son escadron pour un transfert de Bukavu vers Goma ou se consomme le mariage des milices (CHIRIBANYA et SERUFULI) ;
- Le même 24 février, la MONUC exige le retour à Bukavu du Major KASONGO, déplore l'attitude « belliciste » de NABIOLWA, regrette son absence dans la patrouille au moment des événements, encourage la 10ème Région Militaire

(= Colonel MUTEBUSI) à rétablir l'ordre et invite toutes les parties, Général NABIOLWA y compris (en clandestinité) à une concertation ;

- Le 25 février, pillage de la Banque Nationale du Congo, succursale de Bukavu par les hommes venus du Rwanda et retour à Bukavu du Major KASONGO.

Lecture des faits :

1. La paix est loin d'être revenue en RDC et le RCD est bel et bien resté un mouvement politico-militaire.

2. Le Sud-Kivu est loin de Kinshasa, tant en esprit que dans le fait, pire le citoyen congolais sous l'Autorité de l'Etat se sent plus en sécurité à Bukavu qu'à Kinshasa, siège des institutions sensées exercer son autorité sur tout l'ensemble du territoire congolais, y compris Bukavu.

3. Les assassinats, les enlèvements, les pillages et autres exactions répondent à un schéma coordonné dans les hautes sphères du pouvoir.

4. L'impunité est le prix à payer pour espérer le bénéfice de la paix pendant la transition.

5. La MONUC ne connaît pas encore les préoccupations des populations civiles du Sud-Kivu pour lesquelles elle a l'actuel mandat.

6. La guerre, elle est en cours et le gouvernement d'union nationale s'en rend de plus en plus compte.

7. La vie des compatriotes assassinés dans l'exercice de leur fonction ne compte que pour nous, les sans voix. Pour les autres, c'est un fait divers quand la vie d'un présumé criminel est en danger.

8. Les criminels ont une solidarité plus forte que celle des défenseurs des Droits de l'homme et sont plus écoutés que les familles de leurs victimes innocentes.

Au regard de tout ce qui précède, Les ONGDH membres du REPRODHOOC - Sud-Kivu :

- Encouragent le Général NABIOLWA pour sa bravoure, sa loyauté et son patriotisme et lui assurent tout leur soutien aujourd'hui et demain dans le travail de la sécurisation de notre Province martyre ;

- Enjoignent le Gouvernement de la Transition pour plus de responsabilité et le respect des valeurs ;

- Sollicitent du Président de la République plus de fermeté dans les matières non-négociables dont la justice, l'équité, l'intégrité territoriale, l'unification physique du pays, le respect des droits de l'homme,

- Sollicitent du Conseil de sécurité une évaluation de la MONUC à l'Est de la RDC pour mieux objectiver son rôle.

Ainsi fait à Bukavu, le 25 février 2004

1. O.D.M. : Jean-Bosco MUHEMERI
2. CADDHOM : KITUNGANO
3. Chaîne de Solidarité : Didace KANINGINI
4. Cadre de Concertation des Femmes Oeuvrant à la Base : Marie-Rose SHAKALILI
5. SYLTRARU : Constantin CHARONDAGWA
6. EHAMAM : Benjamin KITHONGO
7. Union Générale des Etudiants Congolais : Charles SADI
8. COJESKI - RDC : Henri IGWABI
9. APED
10. Monde sans Violence : Thaddée HYAWE
11. OCAD : Jean-Paul BIRINGANINE
12. VDD
13. APSPD : Joseph

=====
Secrétariat Exécutif National
Réseau National des ONGs des Droits de l'homme de la République Démocratique
du Congo " RANADHOC "
N° 15-17, Avenue Luanga (Croisement des avenues Itaga et Croix-Rouge),
Commune de Barumbu, Ville de Kinshasa, B.P : 11.445 Kinshasa I / République
Démocratique du Congo
Téléphone : + 243.98.121.369 / + 243.98.34.23.38 / + 243.88.40.394
Fax : + 243.880.1826 E-mail : renadhoc